

LOCALE

La fête de la brebis riche en convivialité

 2 min

L'assemblée générale de l'association de la fête de la brebis a dressé le bilan du dernier exercice. Cette réunion a rassemblé de nombreux participants issus de l'ensemble de l'intercommunalité, confirmant le dynamisme de la structure à travers l'organisation de ses deux manifestations annuelles majeures sur le territoire réquistanais.

L'édition de juin a débuté par une balade réunissant 516 marcheurs, coordonnée par Isabelle et Véronique en collaboration avec le club de randonnée. Les animations de rue ont été assurées par la batucada Tempo loco, le groupe folklorique de Tersac, des artistes de cirque ainsi que l'Atelier flamenco. Le salon du livre a accueilli 27 participants, favorisant les échanges thématiques entre auteurs et visiteurs.

Dimension agricole

La dimension agricole de l'événement a été marquée par des expositions de tracteurs, des démonstrations de chiens de troupeau, de tonte et de fabrication de fromages avec la centrale laitière. Le défilé de chars, consacré aux moyens de transport, laisse place pour cette année au thème « Les monuments de France ». Les festivités se sont conclues par des concerts en terrasse et un bal avec l'Accordéon club réquistanais.

En août, la manifestation « de la ferme à la fourchette » a permis la découverte de l'exploitation de Christelle et Gérard à Sérieux. Virginie Erouard, représentante de la société des Caves, a présenté le cycle de transformation du lait jusqu'au roquefort, suivi d'une dégustation. Cette journée, orientée vers le public touristique, s'est prolongée par un apéro-concert et un repas traditionnel. Sur le plan administratif, de nouveaux membres intègrent le bureau. Malgré un

léger déficit financier consécutif à des investissements matériels, l'association prépare la 29e édition pour 2026 et anticipe déjà le trentième anniversaire prévu l'année suivante. Le président de l'association, Michel Laurens, souligne « l'engagement des bénévoles ainsi que le soutien des collectivités locales pour le maintien de ces activités ».

